

# LES ENFANTS DANS LES MÉDIAS

## PRÉSENTATION

## INTRODUCTION

Remarque préliminaire : ce thème très vaste peut être divisé en Enfants dans les médias et L'enfant et les médias. **Nous faisons le choix de nous centrer sur Les enfants dans les médias, c'est-à-dire la façon dont les médias devraient approcher les enfants en tant que source d'information (éthique des médias, respect des Droits de l'Enfant).**

Cependant, certains thèmes liés : accès des enfants aux médias, exposition des enfants à des contenus médiatiques, sécurité des enfants sur Internet, et éducation aux médias seront traitées dans les thèmes transversaux ci-dessous, car dans ces domaines l'enfant nécessite une protection particulière.

Par « médias » nous entendons la presse écrite, radiophonique, télévisuelle, ainsi que la publicité.

## INFORMATION GÉNÉRALE

### **France 1984**

*Début de l'affaire Grégory, du nom de Grégory Villemin, enfant de quatre ans assassiné dans le Département des Vosges. Cette affaire est communément présentée comme l'un des faits divers français les plus marquants du 20e siècle. Les différents scénarios d'une enquête qui s'enlisera ne mèneront à aucune preuve : cependant l'effet sensationnel et l'exploitation du mode émotionnel perdureront en raison notamment du meurtre subséquent d'un suspect, mais surtout des soupçons pesant sur la mère de l'enfant, transformée en Médée moderne. D'ailleurs, en juin 2008, les parents ont demandé la réouverture de l'enquête, faisant rebondir ce dossier que personne n'avait oublié.*

### **Mexique 1985**

*Omeyra, fillette prise dans une coulée de boue suite au tremblement de terre, meurt filmée et diffusée en direct sur les chaînes de télévision du monde.*

### **Royaume Uni 1992**

*Le « Bulger case » met en scène deux mineurs de 10 et 12 ans, assassins du petit James Bulger, âgé de 2 ans. Leur procès sera abondamment médiatisé.*

### **Autriche 2008**

*Trois enfants et leur mère séquestrés depuis 18 ans par leur grand-père et respectivement père incestueux, sont libérés par la police. Les caméras du monde entier filment les lieux et harcèlent le voisinage, à défaut de pouvoir filmer les victimes elles-mêmes.*

Les enfants ne vivent pas hors du monde sur une sorte de planète du Petit Prince. Leur présence dans l'actualité est l'un des facteurs d'exploitation du mode émotionnel, un mode de communication inhérent à l'être humain. En vertu de la CDE, les enfants, sujets de droits, doivent cependant voir leur identité et leur vie privée respectée.

Dans un contexte de flou juridique et de déontologie professionnelle peu loquace, les professionnels des médias connaissent une certaine solitude face à la pesée des intérêts qui sont en jeu, par exemple au moment de traiter des faits portant gravement atteinte à la personnalité d'un enfant.

Un événement dramatique lié à un enfant est vendue pour la presse. Elle court donc constamment le risque d'être instrumentalisée. Les services officiels, dans leur propre intérêt et ceux des enfants, devraient trouver avec cette dernière un mode de relation qui évite la recherche de scoop.

En cas de récupération politique de l'événement, l'enfant est inexistant, et il ne bénéficie jamais de la pression médiatique. Il en va de même lorsque la presse prend fait et cause pour les parents qui l'on alertée.

(Synthèse du Séminaire de formation "Droits de l'enfant respectés par les médias?" IDE (extrait).)

(Voir ci-dessous **Working Reports d'ONGs**)

Dans leurs contenus, les médias donnent une « image » de l'enfant. Ils reflètent et influencent les perceptions sur qui sont les enfants et comment ils se comportent. Mais elle peut également répandre les préjugés et les stéréotypes influençant négativement l'opinion publique et les politiciens. Une couverture médiatique nuancée et bien informée est au bénéfice des droits de l'enfant.

Il est important que les médias eux-mêmes ne maltraitent pas les enfants. L'intégrité de l'enfant devrait être protégée dans les productions médiatiques sur, p. ex, l'implication dans des activités criminelles, l'abus sexuel et les problèmes familiaux. Fort heureusement, dans certains pays, les médias se sont mis d'accord pour respecter certaines lignes directrices qui offrent une telle protection de la vie privée de l'enfant. Cependant, de tels standards éthiques ne rencontrent pas toujours l'adhésion.

(Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU, *Discussion Générale*, Recommandations 1996) (extraits)

## PERSPECTIVE HISTORIQUE

### **Stockholm, 1996**

Le premier axe de réflexion entre l'éthique des médias et les droits de l'enfant a été l'exploitation sexuelle : lors du Congrès Mondial contre l'Exploitation Sexuelle Commerciale des Enfants, de Stockholm, en 1996, la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) a préparé un document de travail « La Une pour les enfants: médias, éthique et traitement de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. »

L'introduction du document insiste sur les conditions politiques et économiques dans lesquelles les journalistes travaillent, puis relève : « *Cependant, les médias ont indiscutablement une influence prépondérante sur le développement culturel dans le monde ; avec, de l'avis de nombreuses personnes, la responsabilité (...) d'informer et d'éduquer. Le défi des professionnels des médias, qu'ils possèdent des journaux ou des médias de diffusion, ou que leur activité consiste à rassembler, éditer et disséminer de l'information, est de définir des règlements et des régulations pour leur travail.* »

Ce document traite les questions de sensibilisation vs sensation, de neutralité vs coopération avec les autorités, et de victimisation secondaire.

Important : ce document n'étant plus à jour, veuillez vous référer pour les documents récents de la FIJ à **Yokohama, 2001** et **Documentation**, ci-dessous.

### **ONU : Comité des Droits de l'Enfant**

Année fondatrice en effet, 1996 a aussi été celle du [Débat Général](#) au Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU sur les Enfants et les Médias.

### **Oslo, 1997**

L'année suivante, l'attention se porta sur le travail des enfants, avec le [document préparatoire](#) de la FIJ pour le Congrès international sur le travail des enfants<sup>1</sup>. En plus des préoccupations figurant dans le document préparatoire de 1996, celui-là insiste sur le devoir du journaliste de donner la parole au lieu de renforcer les mythes (« *replace myths with empowerment* ») : « Les médias s'accrochent à ses mythes, ils sont familiers, pratiques, facilement adaptables au format conventionnels des infos et du divertissement. Bref, le mythe est plus facile à rendre que la réalité dans toute sa subtilité et sa complexité. »<sup>2</sup>

### **UNICEF**

Dans ces « [Principes pour des reportages éthiques sur les enfants](#) », qui compilent différents documents de l'ONU et d'organisations professionnelles, l'UNICEF mentionne en outre : « L'intérêt supérieur de chaque enfant doit être protégé au-dessus de toute autre considération, cela comprend le plaidoyer sur les thèmes liés aux enfants et la promotion des droits de l'enfant. »

### **Yokohama, 2001**

Le Second Congrès Mondial contre l'Exploitation Sexuelle Commerciale des Enfants, qui a eu lieu à Yokohama au Japon, a approfondi la question des droits de l'enfant et des médias en produisant des [lignes directrices](#). (Voir plus haut, Stockholm 1996, le premier Congrès)

<sup>1</sup> Children in the Picture : Media Ethics and the Reporting on Child Labour

<sup>2</sup> Children in the picture, p.11 (Citation de Peter Almond) *Traduit par IDE*

## FAQS

### Quels sont les devoirs des Etats Parties à la Convention des Droits de l'Enfant en la matière ?

L'article 16 de la Convention stipule que « *Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.* »

Dans son article 17, la Convention insiste sur le devoir des Etats parties de donner accès aux médias «*promouvant le bien-être social, spirituel et moral [de l'enfant] ainsi que sa santé physique et morale* ».

En outre,

« *L'un des importants aspects de la Convention des Droits de l'Enfant est qu'elle présente une attitude résolument moderne envers les enfants eux-mêmes. Elle reconnaît la vulnérabilité des enfants dans certaines circonstances, mais aussi leur capacité et leur force à se développer. Un message majeur de la Convention est que chaque enfant est unique. Tout cela peut être mis en péril par les stéréotypes négatifs. De même, les médias devraient être attentifs à ne pas violer l'intégrité de chaque enfant en particulier dans leur contenu sur, par exemple, la criminalité et l'abus sexuel. La Convention protège spécifiquement chaque enfant en particulier des atteintes à sa sphère privée, à son honneur et à sa réputation.* »

Thomas Hammarberg,, **Les enfants, la Convention de l'ONU et les médias** *ln* : International Journal of Children's Rights Vol 5 n°2 1997 (Voir ci-dessous (articles)

## RÉGULATION

Dans ce domaine, on ne peut guère parler de législation à proprement parler : les codes d'éthique et d'auto-régulation ont été produits par les associations professionnelles des médias, notamment par la Fédération internationale des journalistes (FIJ). Le premier code d'éthique de la FIJ date de 1954. La même réflexion a lieu au niveau national, avec de nombreux codes et chartes nationaux. Bien que la mention explicite de l'enfant y fasse défaut, il vaut la peine de mentionner cet effort d'auto-régulation par les médias, et l'énonciation de principes éthiques. Ils ne peuvent être que bénéfiques pour les enfants.

L'ONG [Mediawise](#) a rassemblé les codes existants :

Voici quelles sont les principales associations professionnelles internationales :

- [Fédération Internationale des Journalistes \(FIJ\)](#)
- [Alliance internationale des journalistes](#)
- [Association Mondiale des journaux](#)

## PAYS/RÉGIONS : QUELQUES ÉCLAIRAGES

### EUROPE

#### PARLEMENT EUROPÉEN

Le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne se sont penchés sur la question du respect de la vie privée dès 1997.

Livre vert sur la protection des mineurs et de la dignité humaine dans les services audiovisuels et de l'information.

### OSCE

L'organisation de la Sécurité et de la Coopération en Europe a institué en 1997 un Représentant pour la liberté de la presse. Dans le cadre de son mandat, ce dernier a publié en 2008 un [Guide pratique](#)

d'auto-régulation des médias. Par ailleurs les missions de l'OSCE dans les pays membres sont attentives à l'éthique des médias : [voir ce communiqué de mai 2008](#).

## SOCIÉTÉ CIVILE : UNE CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Une [Charte Européenne](#) pour l'éducation aux médias a été élaborée, à l'initiative/idée du UK Film Council et du British Film Institute, par un Comité de Direction représentant les institutions principales d'un nombre limité de pays. Le but de la Charte est de promouvoir une meilleure clarté et un plus grand consensus sur l'éducation aux médias en Europe.

## ROYAUME-UNI

Ce pays a déjà une longue réflexion sur l'éthique des médias : le premier Code de conduite de l'[Union nationale des journalistes](#) a été rédigé en 1936. Cette organisation a une [Commission d'éthique](#) et un numéro d'appel sur ce sujet.

L'Etat a mis sur pied une Commission des plaintes en matière de médias (PCC), une instance indépendante traitant des plaintes du public sur le contenu éditorial des journaux et des magazines. En 2006, la PCC a reçu 3'325 plaintes.

Parmi les ONGs actives dans le domaine, Mediawise fait de la sensibilisation et prend en charge des cas individuels. Par ailleurs, la [National Society for the Prevention of Cruelty Against Children](#) (NSPCC) ainsi que la Children's Rights Alliance for England ([CRAE](#)), traitent également de ce sujet. (Voir bonnes pratiques).

## FRANCE

L'affaire Grégory (1984) est intéressante pour notre propos, vu que la profession journalistique en France n'a pas été épargnée par les accusations et n'a pas pu se soustraire à un vif débat déontologique. Le 2 décembre 1985, dans le sillage de cette affaire, l'émission « Aujourd'hui la vie » sur Antenne 2 (actuel France 2) réunit journalistes et magistrats autour du thème Justice et Médias, et tente en vain d'amener les journalistes à consentir à une autocritique. Le thème de l'éthique des médias était cependant lancé. En même temps, avec la montée de la concurrence (la télévision est sortie du monopole d'Etat en 1984), les principaux responsables des rédactions télévisées n'hésitent plus, désormais à placer le fait divers au cœur de la stratégie éditoriale.<sup>3</sup>

En 2008, le pays n'est toujours pas doté d'une instance de régulation et de médiation entre le public et les médias (Conseil de la presse). L'opinion française dans son ensemble n'est pas favorable aux Conseils de type anglo-saxon, l'idée de médiateurs est plus largement acceptée. Le débat est vif autour de la création d'une telle instance.<sup>4</sup> L'[Ecole supérieure de journalisme de Lille](#) joue un rôle actif dans le débat éthique autour des médias.

### ONGs actives :

- [Collectif Interassociatif Enfance et Média \(CIEM\)](#)
- [Groupe de recherche sur la relation enfants-médias \(GRREM\), 1993](#)
- [Association Régions Presse-Enseignement Jeunesse \(ARPEJ\)](#)

## SUISSE

Le [Conseil suisse de la presse](#) est une instance de plainte pour les questions relatives à l'éthique des médias. Ses déclarations n'ont pas de portée légale mais exercent une autorité morale sur la profession journalistique.

Voir [prise de position](#) du 28 novembre 2008 (traitement d'un cas abus sexuel).

<sup>3</sup> Source : Claire SECAIL : *L'affaire Grégory et la télévision : l'image adoucit-elle les mœurs ?* In : Les Cahiers du Journalisme N°17, - Eté 2007

<sup>4</sup> Source : Jean-Marie Charon, *L'éthique des journalistes au xx<sup>e</sup> siècle. De la responsabilité devant les pairs aux devoirs à l'égard du public* (Centre d'étude des mouvements sociaux <http://cems.ehess.fr/>):

## ESPAGNE

[Code d'autorégulation pour les contenus télévisés](#) concernant la protection des enfants et des jeunes. L'exemple de l'Espagne est unique, car ce Code a été rédigé en collaboration avec les Ministres provinciaux de l'Education. Il contient un chapitre (II, 2) sur la présence des enfants dans la programmation télévisée.

## AFRIQUE

Lors de l'ouverture de son bureau pour l'Afrique à Dakar, au Sénégal en 2002, la FIJ publia une brochure dressant un panorama des médias africains, « dont le progrès est entravé par divers facteurs négatifs. Notamment, les médias publics du continent continuent d'être monopolisés par les gouvernements au pouvoir, et la plupart d'entre eux sont utilisés comme machines de propagande. »<sup>5</sup> (Voir ci-dessous « Livres »)

## RWANDA

Dans un pays qui se remet de l'immense traumatisme du génocide de 1994, personne n'a oublié l'idéologie de haine répandue par une machine de propagande combinant une station de radio, Radio Mille Collines, et un journal dénommé Kangoura, tous deux aux mains de Hutus Rwandais imbus de la suprématie de leur groupe.

Pendant un intervalle de 10 ans, les stations de radio privées furent interdites. En automne 2004, une radio locale, [Radio Salus](#), visant à élaborer la démocratie vit le jour grâce à l'UNESCO.

Par ailleurs, l'Université Nationale du Rwanda a inauguré une [Ecole de journalisme et de communication](#), afin de fournir une formation aux professionnels des médias.

2004 vit aussi l'adoption du [Code d'éthique et de déontologie des médias rwandais](#).

Il existe un organe de contrôle : le Haut Conseil de la presse.

## DOCUMENTATION

### PUBLICATIONS PAR DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

[La Une pour les enfants : médias, éthique et traitement de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants](#). FIJ 1998 (*anglais*)

[Children in the Picture, Media Ethics and the Reporting of Child Labour](#). FIJ 1997

[Rétablir l'Enfant dans ses droits, guide du journaliste, Lignes Directrices pour les journalistes et les professionnels des médias](#). FIJ 2002

## UNICEF

[Principes pour des reportages éthiques sur les enfants](#).

## IDE

**Droits de l'Enfant et médias : Prévention de la migration clandestine et trafic d'enfants en Afrique de l'ouest**, Formation du 17 au 21 janvier 2005, IDE et Service Social international (SSI).

**Droits des Enfants respectés par les Médias?** Séminaire du 18 janvier 2006, IDE et Centre Romand de Formation des Journalistes (CRFJ)

<sup>5</sup> Source : About the [IFJ Africa Office](#)

## PUBLICATIONS ET WORKING REPORTS D'AUTRES ONGs

[Children : Dying to Make the News](#), Media Monitoring Project Report, 2004

FRAU-MEIGS Divina, JEHEL Sophie & al., **Jeunes, médias, violences**, Collectif Interassociatif Enfance et Médias (CIEM) Paris : Economica, 2002

[Another Perspective How journalists can promote children's human rights and equality](#), Report by Children's Rights Alliance for England, February 2009

[Children's rights and equality in the newspapers](#), Report by Children's Rights Alliance for England, May 2009

## BIBLIOTHÈQUE

### LIVRES

CHOMBART DE LAUWE Marie-José, BELLAN Claude, **Enfants de l'image: enfants personnages des médias : enfants réels**, Paris : Payot, 1979

WINDISCH Uli (& al.) **Violences jeunes, médias et sciences sociales**, Lausanne : L'Age d'homme, 1999

*En anglais :*

[The media and children's rights: guidebook](#), MediaWise, UN and UNICEF, 2005

ARNETT Jeffrey Jensen (Ed.), **Encyclopedia of children, adolescents and the media**, Thousand Oaks : Routledge, 2007

STRASBURGER Victor C., **Children, adolescents and the media**, Sage, Los Angeles, 2009 (2e édition)

PECORA Norma, OSEI-HWERE Enyonam, CARLSSON Ulla (Eds), [African Media, African Children](#), Nordicom 2008

### ARTICLES

[Les enfants, la Convention de l'ONU et les médias](#), Thomas Hammarberg *In* : International Journal of Children's Rights Vol 5 n°2 1997

« [Dis-moi quel journal tu lis, je te dirai qui tu es](#) », Asbel López et Lucía Iglesias Kuntz UNESCO Courier 1999,

### REVUES

[Cahiers du Journalisme](#)

[La Croix Dossier Parents-Enfants](#)

### DISTINCTIONS

- [Association Mondiale des Journaux, Prix Mondial des Jeunes lecteurs](#)

- [Prix Lorenzo Natali, Communauté Européenne](#)

## RÉSEAUX

### REJOADE

[Réseau des journalistes d'Afrique de l'Ouest pour les Droits de l'Enfant](#). Il regroupe les journalistes ayant suivi les formations de l'IDE et du SSI.

### SIGNIS

[Association Catholique Mondiale pour la Communication](#)

### WORLD SUMMIT FOUNDATION ON MEDIA FOR CHILDREN

Créée en 1999, cette [fondation](#) vise à améliorer la programmation destinée aux enfants, à assurer que les médias jouent un rôle actif dans le développement social de la jeunesse, et à ouvrir un dialogue créatif entre les enfants et les professionnels. Emanant d'Afrique, l'initiative est devenue un réseau mondial grâce à la tenue de 5 Sommets mondiaux (World Summit) depuis 1995.

### ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES

L'Association mondiale de radiodiffuseurs communautaires ([AMARC](#)) réunit plus de 4,000 radios communautaires, fédérations et alliés de radios communautaires en plus de 115 pays

### PORTAIL THÉMATIQUE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

[La Société de l'information en Europe](#)

### THE INTERNATIONAL CLEARINGHOUSE ON CHILDREN, YOUTH & MEDIA

Un [centre de compétence](#) sur la question hébergé par l'Université de Göteborg, en Suède

## BONNES PRATIQUES

### AFRIQUE

[Media Monitoring Africa](#) œuvre en faveur d'un journalisme éthique. L'ONG propose une approche basée sur les droits et psychosociale dans sa page [Children, Youth and Media](#). Par ailleurs, la veille médiatique ([Get Mad/Glad](#)) sensibilise et améliore la représentation de la maltraitance d'enfants dans les médias africains.

### AFRIQUE DU SUD

[Girls' Net](#), une initiative de Women's Net

### SÉNÉGAL

[Chaîne de Solidarité 'Faggaru Dimbeli Xaleyi'](#)

### SUISSE (PUBLICITÉ)

Le [Prix Child Guardian](#) est décerné chaque année par Terre des hommes – aide à l'enfance pour récompenser des sujets publicitaires dans lesquels les enfants font figure de personnalités autonomes et sont pris au sérieux sans nier pour autant leur identité.

## ROYAUME-UNI

La National Society for the Prevention of Cruelty Against Children (NSPCC) a élaboré des [Fiches pratiques](#) sur différents thèmes à l'attention des médias (*Media Briefings*)

## CANADA

Pays modèle en matière de collaboration entre services publics et privés

En 1968, le gouvernement canadien a créé le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ([CRTC](#)), qui détient le pouvoir d'autoriser, réguler et superviser toutes les démarches de diffusion sur le territoire canadien. Par ailleurs, le [Réseau Education Médias](#), une ONG, offre des ressources sur l'éducation aux médias.

L'ACDI<sup>6</sup> a demandé au Réseau Education-Médias des [ressources éducatives](#) sur le thème « Les médias et les problèmes de développement international ».

## GUYANE

[Youth Media Guyana](#) (YMG) propose avec le soutien d'UNICEF Guyane un journal télévisé mensuel conçu par des jeunes, pour traiter des sujets sociaux, économiques et politiques vus sous l'angle de la jeunesse, et propose aux jeunes une plateforme pour diffuser leurs opinions.

## SUISSE/AFRIQUE DE L'OUEST

IDE/SSI : Formation pour journalistes africains, [Droits de l'enfant et médias : Prévention de la migration clandestine et trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest](#). En lien avec le programme Afrique de l'Ouest, cette formation a eu une seconde session en juin 2006 à Dakar, Sénégal.

## ASSOCIATION MONDIALE DES JOURNAUX

[Newspaper in Education Development Project](#) : Le site internet offre une page Jeunes Lecteurs (*en anglais*), qui promeut les colloques Jeunes lecteurs, ainsi que le Prix Jeunes lecteurs.

## FONDATION HIRONDELLE

[Organisation de journalistes](#) qui crée des médias en zones de crises

## LIENS INTERNET

[Liste des projets et articles de MediaWise/PressWise](#) (*En*)

[UNICEF Principes pour des reportages éthiques sur les enfants](#)

USA : [National Institute on Media and the Family](#) (*En*)

Sur [www.childsrightrights.org](http://www.childsrightrights.org) :

[Les enfants dans la jungle des médias télévisés](#), Editorial, 29 avril 2008

---

<sup>6</sup> Agence Canadienne de Développement International

## CROSS-DISCIPLINARY ISSUES

### PARTICIPATION

Les médias sont primordiaux pour offrir aux enfants la possibilité de s'exprimer. L'un des principes de la Convention est que l'opinion de l'enfant doit être entendue et traitée avec respect (art.12). C'est dans l'esprit de ces dispositions que les enfants ne devraient pas seulement être capables de consommer du matériel d'information, mais également être capable de participer eux-mêmes aux médias. Cela demande qu'il existe des médias qui communiquent avec les enfants.<sup>7</sup>

(Comité des Droits de l'Enfant, *Journée de Débat général*, 1996)

Ce constat et ce vœu émis il y a douze ans ont été comblés depuis, notamment grâce à l'essor des nouvelles technologies. Dans un continent comme l'Amérique Latine, par exemple de nombreux réseaux se sont mis en place et de nombreuses publications favorisent la participation des enfants.

Voici quelques-unes des bonnes pratiques qu'il nous tient à cœur de souligner :

L'ONG Plan international a développé un site Internet [Médias Jeunesse et Développement](#) . Il met l'accent sur les projets participatifs, et présente des reportages audio de sensibilisation, en français, anglais, portugais, ainsi que 19 langues africaines !

#### Kenya

Rubrique *Young Nation* dans l'édition dominicale du *Sunday Nation*.

#### Royaume Uni

[Headliners](#) Un journal électronique entièrement rédigé par les 8-18 ans.

#### Allemagne

[Radijojo](#) / World Children's Radio Network est à l'origine de nombreuses initiatives de radio participative: [transatlantic radio workshops](#), [EUCHIRA](#) (European Children's Radio). Langues principales allemand et anglais.

#### Afrique du Sud

[South African Girl's Net Website](#) : The Girls'Net project is centred on an interactive web space created for girls by girls. It is designed around multimedia interactive platforms that allow girls to engage with social issues that concern them and others through technology.

### PARTICIPATION : QUE PENSER DE LA TÉLÉ-RÉALITÉ ?

On ne peut voir une participation active dans l'implication de plus en plus fréquente d'enfants dans ces programmes. Bien au contraire, l'enfant y est instrumentalisé dans une recherche de sensationnalisme.

En octobre 2009, en Inde, la Commission nationale de protection des droits de l'enfant a [envoyé un avertissement à la chaîne NDTV Imagine](#), au sujet d'une version locale du programme « Baby Borrowers », qui consiste à confier des bébés à des personnes leur étant étrangères. La Cour suprême indienne a autorisé la continuation du programme.

#### Lire

VON FEILITZEN Cecilia & CARLSSON Ulla : **Young people, soap operas and reality TV**, UNESCO international clearinghouse on children and violence on the screen at Nordicom, 2004

---

<sup>7</sup> Traduction IDE

[Les enfants dans la jungle des médias télévisés](http://www.childsrighs.org), Editorial [www.childsrighs.org](http://www.childsrighs.org) (G. Levine, 29 avril 2008)

## **L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS**

Conseil de l'Europe : Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la société de l'information et des médias souligne : « *L'éducation aux médias est aussi nécessaire à l'exercice complet d'une citoyenneté active que ne l'était la maîtrise de la lecture et de l'écriture au début du XIXe siècle* ».

Voir la [Charte Européenne pour l'éducation aux médias](#)

Exemples de bonnes pratiques :

- [African Charter of Children's Broadcasting](#), 1997
- Belgique : [Media-Animation](#)
- France : [Mag-Momes](#)
- Canada : [Media Toolkit for Youth](#) (Media Awareness)

*Lire*

VON FEILITZEN Cecilia & al., **Promote or protect? : perspectives on media literacy and media regulation**, UNESCO international clearinghouse on children and violence on the screen at Nordicom, 2004

## **INTÉGRATION SOCIALE**

Constatant à quel point la couverture médiatique attisait les réactions xénophobes au Royaume-Uni, Mediawise a rédigé une brochure « Le reportage sur les questions d'asile et de réfugiés ». Cette dernière présente une terminologie correcte et encourage à explorer les causes du phénomène.

ONG :

[MIRAMEDIA](#) : participation des minorités ethniques dans les médias

GL/ 17.06.2011